



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-15 :
Demande de subvention auprès du Parc National Régional du Vexin Français**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 Février à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Laurent DOULET, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

•**Personne excusée :** Madame Marie-Thérèse HERBINIER (pouvoir à Madame Martine SOREL), Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GREGOIRE), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Jean-Joël GIL)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2025-15 : Demande de subvention auprès du Parc National Régional du Vexin Français

Le Conseil Municipal a pris connaissance du besoin de réaliser des travaux de rénovation au Foyer Rural. Ces travaux concernent le remplacement des luminaires obsolètes afin d'assurer la sécurité des installations et améliorer le confort des usagers.

Il est proposé de solliciter une aide financière auprès du Parc National Régional du Vexin Français dans le cadre des subventions accordées pour des travaux de rénovation d'équipements publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à faire une demande de subvention auprès du Parc National Régional du Vexin Français pour le financement des travaux de changement des luminaires du Foyer Rural.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention, y compris les conventions éventuelles du Parc National Régional du Vexin Français, ainsi que tout autre acte administratif afférent à ce projet.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

Fait et délibéré à Ambleville le 28 Février 2025.

Pour Extrait conforme au Registre

Le Maire,


Martine SOREL



La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS

